

d'accords qui avaient été conclus. Plusieurs membres de la police nationale, la tête recouverte d'une cagoule, auraient frappé les détenus à l'aide de matraques et de tuyaux et auraient tiré des décharges de plomb dans leur direction, blessant plusieurs prisonniers. Le RS fait remarquer que les détenus craignaient que de tels actes ne se renouvellent.



## GRENADE

**Date d'admission à l'ONU :** 17 septembre 1974.

### TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

**Territoire et population :** La Grenade n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

#### Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 6 septembre 1991.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Grenade devaient être présentés les 30 juin 1993 et 1998, respectivement.

#### Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 6 septembre 1991.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Grenade devaient être présentés les 5 décembre 1992 et 1997, respectivement.

#### Discrimination raciale

Date de signature : 17 décembre 1981.

#### Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 30 août 1990.

Le rapport initial de la Grenade devait être présenté le 29 septembre 1991; le deuxième rapport périodique, le 29 septembre 1995.

#### Droits de l'enfant

Date de signature : 21 février 1990; date de ratification : 5 novembre 1990.

Le rapport initial (CRC/C/3/Add.5) de la Grenade a été présenté et doit être soumis à l'examen du Comité à sa réunion de janvier 2000; le deuxième rapport périodique devait être présenté le 4 décembre 1997.



## GUATEMALA

**Date d'admission à l'ONU :** 21 novembre 1945.

### TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

**Territoire et population :** Le document de base préparé par le gouvernement à l'intention des organes de surveillance (HRI/CORE/1/Add.47) renferme des données démographiques et économiques ainsi que des renseignements sur la structure politique, le bureau du procureur chargé des droits de l'homme, le ministère public et le bureau du procureur général de la nation, de même que sur le régime général relatif à la protection des droits de l'homme. Le document de base a été soumis avant la signature de l'accord de paix au Guatemala.

Conformément à la Constitution, depuis 1994, les conventions et les traités adoptés et ratifiés par le Guatemala ont préséance sur les dispositions du droit interne. Les garanties et droits consacrés par la Constitution sont toutefois établis de telle façon que l'intérêt de la société prévaut sur l'intérêt individuel. L'accord global conclu entre le gouvernement et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) en mars 1994 comprend notamment les éléments suivants : un accord général au sujet des droits de l'homme; une prescription engageant les parties à ne pas limiter, restreindre ou entraver les activités des instances de protection des droits de l'homme, y compris le procureur chargé des droits de l'homme; un engagement à mettre fin au régime d'impunité, aux organes de sécurité illégaux et aux opérations clandestines, et à adopter une réglementation concernant le port d'armes; des garanties concernant la liberté d'association et de mouvement; un engagement à fonder la conscription en vue du service militaire obligatoire sur les principes d'équité, de non-coercition et de non-discrimination; des garanties visant les personnes et organismes qui oeuvrent en faveur de la défense des droits de l'homme, y compris la protection de ces personnes et organismes; et une disposition prévoyant l'indemnisation ou une aide en faveur des victimes de violations des droits de l'homme.

#### Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 19 mai 1988.

Le deuxième rapport périodique du Guatemala devait être présenté le 30 juin 1995.

#### Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 5 mai 1992.

Le deuxième rapport périodique du Guatemala devait être présenté le 4 août 1998.

#### Discrimination raciale

Date de signature : 8 septembre 1967; date de ratification : 18 janvier 1983.

Le huitième rapport périodique du Guatemala devait être présenté le 17 février 1998.